

:

## LE TROPHEE de PORT-FREJUS

### Avis de course

#### 1. PRELIMINAIRES

Cette manifestation, organisée par le **Yacht-Club de Port-Fréjus**, est une régata FFV qui se déroulera les **20 et 21 Avril 2024**

#### 2. REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 2,1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, (RCV 2021-2024),
- 2.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- 2.3. Les règles de jauge **Osiris Habitable**,
- 2,4. Les règlements fédéraux,
- 2,5 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 2,6 Les règles de classes concernées,
- 2,7 Les annexes aux IC types « habitables » FFV,
- 2.8 Le présent avis de course,
- 2.9. Les instructions de course et annexes.

#### 3. PUBLICITE

Les bateaux sont tenus si demandé par l'organisateur de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. S'il y a lieu, une publicité sous la forme d'un auto-collant, ou d'un pavillon, délivrée par l'organisateur, devra être portée par chaque voilier durant le temps de l'épreuve

#### 4. ADMISSION ET INSCRIPTION

- a) La régata est ouverte à tous les voiliers monocoques :

- en règle avec leur autorité nationale
- de catégorie de conception C-D-R2-R3-R4 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5°-4°-3° catégorie de navigation ou équivalent.
- selon la **jauge HN Osiris Habitable** : C, D, L, R1, R2, R3
- dont le rating Osiris est compris entre 10 et 35.
- Un certificat de jauge FF valide sera souhaité pour chaque voilier. A défaut le rating Osiris de la classe sera attribué. Dans cette situation, les bateaux ne possédant pas de certificat de jauge devront impérativement fournir le maximum de renseignement afin de les retrouver dans les tables de handicap et leur fournir le coefficient le plus proche de la réalité. Ils seront classés au même titre que tous les concurrents mais leur résultat ne sera pas retenu pour transmission à la FFV.

#### b) Inscription

- Cette régata se court en équipage. Par dérogation, une participation en solitaire est possible à la condition de porter en tout temps un gilet de sauvetage et d'avoir une VHF à portée de main.
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire directement via le site internet [www.nvi-ins.fr](http://www.nvi-ins.fr). ou (*à défaut*) en adressant leur inscription par courrier au club organisateur accompagnée des droits d'inscription (capitainerie de Port-Fréjus 83600 FREJUS) ou par mail à l'adresse du club : [yachtclubportfrejus@gmail.com](mailto:yachtclubportfrejus@gmail.com).
- L'inscription sera validée uniquement après avoir réglé les droits d'inscription.
- Chaque skipper et chaque équipier doit être en possession d'une licence Club FFV 2024 mention « compétition » ou « pratiquant ». La régata est de grade 5.
- Les équipiers mineurs doivent de plus fournir une autorisation parentale.

Chaque bateau participant doit être en possession d'une assurance pour la voile en compétition.

Les bateaux seront répartis si besoin dans plusieurs groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating, un groupe de classement ne pouvant comporter moins de 7 voiliers.

L'épreuve est inscrite au calendrier du championnat Méditerranée des 31.7 : une série sera réservée aux voiliers Bénéteau 31.7 en conformité avec les règles de jauge de la série.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'admettre d'autres séries.

Les voiliers seront identifiés par leur numéro dans les voiles. Dans le cas où un voilier ne posséderait pas de numéro dans sa voile, il devra le signaler lors de l'inscription.

La liste des bateaux appelés à courir, et leur rating, sera publiée la veille au soir du premier jour de course.

## 5. DROIT A PAYER

Les droits à payer sont

- De **40 euros par bateau**
- et **30 euros par personne à bord** ouvrant droit aux festivités à terre (café le samedi et dimanche matin, dîner le samedi soir et cocktail lors de la remise des prix)

- L'inscription pour les personnes accompagnatrices qui souhaite participer au repas des équipages est de 30 euros.
- Passée le 10 avril, l'inscription d'un voilier restera possible mais l'accès au dîner pourra être refusé sans modification des droits d'inscription si le quota maximum de personnes pour le dîner est atteint ou en fonction des contraintes du traiteur !

- .Programme des courses

Vendredi 19 avril 2024	17 heures 18 heures 30	Finalisation des inscriptions Accueil au carré du marin (capitainerie de Port-Fréjus)
------------------------	---------------------------	--

Samedi 20 avril 2024	8 heures 10 heures 45 11 heures 16 heures	café et finalisation des inscriptions Mise à disposition Départ de la première course ; plusieurs courses à suivre Pas de départ de course après cette heure
----------------------	--	--

Dimanche 21 avril 2024	8 heures 9 heures 45 10 heures 15 heures 17 heures 30	café Mise à disposition Départ de la première course ; plusieurs courses à suivre Pas de départ de course après cette heure Remise des prix
------------------------	---	--

## 7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [www.ycfrejus.fr](http://www.ycfrejus.fr). Elles seront affichées au Carré du Marin – capitainerie de Port Fréjus.

### 7.1 Les parcours

Zone potentielle de course : Principalement la baie de Fréjus telle qu'elle est dénommée sur les cartes marines, celle-ci étant ici définie comme pouvant aller de la bouée la Chrétienne à la basse Rabiou.

Les parcours construits et côtiers seront transmis avec les instructions de courses dans l'annexe de celui-ci intitulé Parcours.

### 7.2 Système de pénalités

- La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

### 7.3 Les signaux faits à terre

Sans Objet

## 8 CLASSEMENT

Toutes les courses sont à coefficient 1. Une seule course courue suffira pour valider le classement final.

- a. Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV
- b. Les temps compensés seront calculés en temps sur temps à minima
- c. Toutes les courses seront prises en considération pour le classement final
- d. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de l'annexe A des RCV.

Des prix seront attribués selon le classement dans chaque série. Les organisateurs se réservent la possibilité de distribuer aussi des prix par tirage au sort.

Le trophée de Port-Fréjus sera attribué au voilier qui aura le moins de points toutes séries confondues au terme de l'épreuve. Pour corriger les différences de nombre d'inscrits entre les séries, une correction sera apportée selon la formule suivante :

$$P = 101(\text{nombre de partants} - p^m + 1 / \text{nombre de partants} + 1)$$

$$p^m = \sum a / n. = \text{rang moyen dans la série}$$

P= nombre de points,  $p^m$ = nbre de points moyens dans la série, a = rang dans chaque course, n = nombre de partants dans la série

## 9 DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. Il appartient à chaque concurrent de juger, en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques... de l'opportunité de participer à l'épreuve, de l'arrêter ou de la continuer. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 10 AIDE EXTERIEURE

Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11 SECURITE

L'équipement du Navire :

- doit être conforme aux besoins de la Division 240 pour un éloignement à plus de deux milles et à moins de six milles d'un abri.

- Dans tous les cas la présence d'au moins une VHF à bord est obligatoire.

Equipement des concurrents :

Le port de la brassière de sécurité est vivement conseillé. Elle sera obligatoire en cas d'envoi du pavillon Y, et pour tous les navigateurs les solitaires.

## 12 ASSURANCES

12-1 Les skippers sont chacun, en ce qui les concerne, personnellement responsables de tous accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes, à leurs équipiers, au voilier ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Chaque skipper est considéré avoir souscrit les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles. En tout état de cause, chaque participant est de par son seul engagement considéré comme en règle vis à vis de cette obligation de sorte que l'absence du fait d'assurance (ou une assurance qui exclurait certains risques) ne saurait engager la responsabilité de l'organisation.

12.2 Les skippers étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité.

## 13 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques ne doivent en aucun cas être rejetés à la mer.

## 14 PHOTOGRAPHIES

Les concurrents autorisent le comité organisateur et le YCPF ainsi que l'ensemble des partenaires à utiliser sans restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Un concurrent qui ne souhaiterait pas apparaître sur les images diffusées par le club devrait en faire la demande expresse au moment de son inscription.

Le YCPF respecte la loi RGPD.

## 15 ANIMATIONS FESTIVES

Nous encourageons chaque équipage participe à cette manifestation avec une tenue de couleur identique, de son choix, pour tous les membres de l'équipage.

Une soirée des équipages sera proposée le samedi 20 avril au soir, accessible à tous les équipiers ayant acquitté leurs droits d'inscription à cette soirée. (cf. ch. 5)

Les accompagnants peuvent y participer s'ils se sont inscrits avant le 10 avril et s'ils ont acquitté les droits d'inscription à cette soirée, de 30 euros.

Menu de la soirée en annexe.

## 16 PLACES AU PORT.

Les Bateaux inscrits pourront bénéficier de la gratuité du port du vendredi 19 avril au lundi 22 avril 2024. Les bateaux devront au préalable informer la capitainerie du port de leur intention de bénéficier d'une place au port durant cette période. Les bateaux qui souhaiteraient arriver avant et / ou partir après ces dates devront aussi en aviser le port de Fréjus. (Papiers du bateau et attestation d'assurance à fournir)

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur, ou le responsable technique et sportif de l'épreuve.

Aux adresses suivantes :

- Yacht club de PORT-FREJUS – capitainerie de Port Fréjus -83600 FREJUS
- Mail : carabinfra28732@gmail.com
- Tel : 06 70 17 19 53

PARTENAIRES :



Nous remercions de leur soutien nos partenaires :

Port-Fréjus  
Groupe JPV (Toyota, Lexus, KIA, BMW, Mini )  
Thierry Penalver  
Accastillage Diffusion Fréjus  
Technique Voiles  
Domaine La Bouverie. (Côte de Provence AOC)  
Glacier NESS Port-Fréjus



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

---

**CR PROVENCE COTE D AZUR**  
**C.A. FREJUS ESPACE ROMAIN**

09/01/2024

**Tel:** 0422550057

**Fax:** 0494515898

Intitulé du Compte:

ASSOC. YATCH CLUB DE PORT  
FREJUS  
CAPITAINEURIE PORT DE FREJUS  
55 PASSAGE DES CARYATIDES  
83600 FREJUS

---

### DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
19106	00004	43686524770	07

**IBAN** (International Bank Account Number)

FR76 1910 6000 0443 6865 2477 007

**BIC** (Bank Identification Code) **AGRIFRPP891**